

Dispositif de financement **FNE Formation**

Mise à jour 11 juin 2020

L'essentiel à savoir

- 1. Sont éligibles, toutes les entreprises** (ou établissements relevant du Code du Travail) **ayant obtenu une autorisation d'activité partielle**, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité.
Le régime dérogatoire FNE est lié au régime d'activité partielle (prévu à ce jour jusqu'à fin décembre 2020)
- 2. Tous les salariés déclarés en activité partielle sont concernés**, sauf ceux en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation. Les salariés en télétravail à temps plein ne sont pas éligibles. En revanche, **la formation peut associer des salariés qui ne sont pas placés en activité partielle** (la date butoir du 31 mai 2020 pour déposer ces « demandes mixtes » disparaît).
- 3. Toutes les actions de formation**, actions de VAE ou bilans de compétences sont éligibles. Seules sont exclues les formations obligatoires liées à la sécurité.
4. Les formations à distance ne sont plus la règle. Les actions doivent être proposées et réalisées par un prestataire externe dûment déclaré conformément à l'article L. 6351-1 du Code du travail. **Elles peuvent être réalisées en présentiel (à compter du 2 juin) comme à distance.** Les frais annexes peuvent être pris en charge (coûts d'hébergement/transport).
5. La durée de la formation ne doit pas excéder la durée de l'activité partielle déclarée. **Le nombre d'heures de formation ne doit pas excéder le volume d'heures indemnisées au titre de l'activité partielle.** A défaut, le montant de l'aide est proratisé. MAJ 1205 - Pour les salariés qui reprennent une activité à temps plein, les formations acceptées auparavant au titre du FNE pourront se terminer après la reprise du travail
6. Elles doivent être **délivrées par un organisme de formation répondant aux critères du Décret Qualité** (Datadock, Qualiopi ou CNEFOP)
- 7. Le salarié doit être volontaire** pour suivre la formation, mais il n'est pas nécessaire de joindre l'accord écrit du salarié à la demande.
- 8. 100% des coûts pédagogiques admissibles sont pris en charge.** En-dessous de 1 500 euros TTC/salarié, l'instruction se limite à s'assurer que les actions proposées entrent dans le champ autorisé par le dispositif pour une mise en place rapide des actions. Au-delà : instruction détaillée par la DIRECCTE ou de l'OPCO avec un engagement de réponse en 72 heures. Les formations qui ont débuté depuis le 01/03/2020 peuvent être financées rétroactivement (si réalisées pendant l'activité partielle).
9. L'accès au dispositif s'effectue par une **demande écrite simplifiée** de l'entreprise auprès de la DIRECCTE. L'accord de la DIRECCTE est **obligatoirement formalisé par une convention** qui sera signée par l'entreprise (ou avec l'OPCO si subrogation).
10. L'aide financière est versée pour **50% au démarrage de l'action et pour 50% après réalisation** et **fourniture d'un certificat de réalisation.**

Informations au 11 juin 2020

Toutes nos solutions formation,
présentielles ou à distance
sont éligibles au dispositif **FNE Formation**

Disponibles immédiatement,
elles sont **majoritairement certifiantes**, un gage
d'employabilité supplémentaire pour les individus.

Formations présentielles

Nos centres de formation sont rouverts depuis le 25 mai.

Respect des distances, organisation des salles, circulation, matériel et bien sûr pédagogie... Conformément au protocole sanitaire gouvernemental, nous mettons en place les conditions requises pour garantir le meilleur accueil et la sécurité de nos stagiaires et de nos équipes.

Les mêmes principes de règles sanitaires sont appliqués à nos formations intra-entreprises.

Formations 100% à distance

Classes à distance

Nos formations sont accessibles en classes à distance

Ces classes à distance sont disponibles en inter et en intra, et ont la même durée et le même programme que les formations en présentiel.

Consultez les dates disponibles sur chacun des programmes sur cegos.fr

Full Digital

Nos formations les plus demandées dans un format 100% à distance

Gestion de projets, Manager les équipes dans le changement, Finance pour non financiers, Les clés du leadership personnel ...

50 programmes disponibles
12 heures sur 2 jours

#UP

Des parcours entièrement personnalisables pour se former aux soft skills au plus près des situations de travail

Manager à distance, Les clés de la gestion de projet, Travail en équipe et collaboration, Négociation au quotidien ...

12 programmes disponibles
14 heures sur 6 semaines

3h Chrono

Un format court pour acquérir rapidement des compétences précises

Collaborer avec TEAMS, Animer une classe virtuelle, Construire son pitch commercial, Gérer ses priorités ...

43 programmes disponibles
3 heures sur ½ journée

NB. Nos solutions formation sont éligibles au nouveau dispositif FNE Formation sous réserve de validation du dossier par votre Direccte ou votre OPCO, et du respect des autres dispositions légales et réglementaires.



Nos équipes sont à votre écoute **01 55 00 90 90**
Nos solutions formations sont sur cegos.fr